

**CONCOURS INTERNE
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
AFFECTÉ AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION EN QUALITÉ D'ANALYSTE**

ANNÉE 2023

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1

Durée : 4 heures – Coefficient : 5

**Rédaction d'une note de synthèse
à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières**

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation, en dehors du volet rabattable d'en-tête, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tels que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro ou toute autre indication, même fictive, étrangère au traitement du sujet.

Sur les copies, les candidats devront écrire et souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre de couleur noire ou bleue uniquement. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.

Le candidat complétera l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformera aux instructions données

Nom de naissance

Prénom usuel

Jour, mois et année

Signature obligatoire

Numéro de candidature

À compléter par le candidat

Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Faire comme ceci

Ne pas faire

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Avec de lecture code à barres candidat

Avec de lecture code à barres candidat

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

INTERNE

Pour l'emploi de : **Inspecteur des Finances Publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste**

Épreuve n° : **1**

Matière : **006 – Rédaction d'une note de synthèse**

Date : **2 9 1 1 2 0 2 2**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :

Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur NOIRE ou BLEUE.



Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

Cadre A réservé à la notation				Cadre B réservé à la notation rectificative			
20	19	18		20	19	18	
17	16	15		17	16	15	
14	13	12		14	13	12	
11	10	09		11	10	09	
08	07	06		08	07	06	
05	04	03		05	04	03	
02	01	00		02	01	00	
Décimales				Décimales			
,00	,25	,50	,75	,00	,25	,50	,75
				Erreur			

NOTE / 20

____,____

NOTE / 20

____,____

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE



FINANCES PUBLIQUES

**RÉDACTION D'UNE NOTE DE SYNTHÈSE
À PARTIR D'UN DOSSIER RELATIF AUX QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

Code matière : 006

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs.

À l'aide des seuls documents joints, vous rédigez une note de synthèse relative aux enjeux de l'illectronisme et les risques pour la société française.

En vous appuyant sur vos connaissances personnelles, vous rédigez ensuite une note de propositions (deux pages au maximum) visant à améliorer l'inclusion numérique.

Liste des documents

- Document 1** Article « Aidants Connect », issu du site beta.gouv.fr (2 pages)
- Document 2** Extrait de l'article « Inclusion numérique : favoriser l'apprentissage du numérique et développer les usages », issu du site cohesion-territoires.gouv.fr, du 18 novembre 2020 (2 pages)
- Document 3** Extrait du dossier de presse « L'accès au Très Haut Débit pour tous et partout au cœur du plan de relance », issu du site cohesion-territoires.gouv.fr, d'août 2022 (1 page)
- Document 4** Article « Le numérique de demain sera invisible, inclusif et durable », issu du site gouvernement.fr, du 9 septembre 2021 (3 pages)
- Document 5** Extrait de l'article « Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base », issu d'Insee Première n° 1780, d'octobre 2019 (2 pages)
- Document 6** Extrait de l'article « Mon espace santé : ce qu'il faut savoir sur le nouveau dossier médical numérique », issu du site leprogres.fr, du 3 février 2022 (2 pages)
- Document 7** Extrait de l'article « Les clés de l'inclusion numérique ? La proximité et les partenariats », issu du site lagazettedescommunes.com, du 12 novembre 2020 (2 pages)
- Document 8** Arrêté du 26 mars 2019 portant création du label « numérique inclusif » (3 pages)
- Document 9** Extrait de l'article « Formation, coopération, inclusion... Les conclusions du Cnum sur la place du numérique dans la santé », issu du site usine-digitale.fr, du 11 juin 2020 (2 pages)
- Document 10** Article « Les solutions pour ne plus être un exclu du numérique », issu du site pole-emploi.fr (1 page)
- Document 11** « Illectronisme et éducation nationale », question au gouvernement publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 14 mars 2019 (2 pages)
- Document 12** Article « L'illectronisme, un phénomène qui touche aussi la jeunesse française », issu du site rfi.fr, du 3 février 2022 (1 page)
- Document 13** Article « Construire ensemble un numérique d'intérêt général », issu du site societenumerique.gouv.fr (2 pages)

Le fonds documentaire comporte 25 pages.

Article « Aidants Connect », issu du site beta.gouv.fr

Aidants Connect

Réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule

<https://aidantsconnect.beta.gouv.fr>

Produit en accélération



- L'équipe est portée par [L'Incubateur des Territoires](#)
- L'équipe est sponsorisée par Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- [Contacter l'équipe.](#)
- Les statistiques d'usage [sont disponibles.](#)
- Le code source [est libre.](#)
- L'équipe ne communique pas encore sur son budget.
- Le statut d'accessibilité du produit est : *non conforme*
- L'équipe *n'a pas encore réalisé ou publié son atelier d'analyse de risques.*
- Le suivi des bonnes pratiques de ce produit est disponible sur [Dashlord.](#)

Contexte

Lors de la phase de consultation de la Stratégie Nationale pour un Numérique inclusif a été soulignée l'importance de la sécurisation juridique de l'ensemble des aidants numériques (Haut Conseil du Travail Social, médiateurs numériques, intervenants sociaux, agents d'accueil en collectivité territoriale, etc.) tant pour orienter et accompagner les usagers en difficulté que pour les aider à effectuer leurs démarches administratives.

Si la création d'une charte de l'aidant numérique a notamment été suggérée par des représentants des professionnels au contact des publics les plus en difficulté avec les outils numériques, il est préconisé d'aller plus loin dans la sécurisation du professionnel comme de l'utilisateur avec un dispositif « Aidants Connect ».

Sécuriser les démarches administratives en ligne réalisées avec l'aide d'un tiers

L'objectif est de permettre à un professionnel habilité préalablement de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule via une connexion sécurisée.

Ce dispositif permettra un suivi des actions réalisées sur le compte de la personne, à destination des usagers et des autorités administratives compétentes, et une protection du professionnel déclarant comme de la personne accompagnée en cas d'erreur. L'enjeu est d'empêcher par un tiers l'utilisation de l'identité numérique d'une personne en difficulté avec les outils numériques (comme cela se fait en pratique, avec inscription des mots de passe dans un carnet papier).

Feuille de route

- **AVRIL 2019** : Lancement de la startup d'Etat
- **MAI-JUILLET 2019** : Organisation de plusieurs ateliers utilisateurs qui ont réuni près de 150 aidants professionnels venus de 10 territoires
- **SEPTEMBRE 2019** : Formalisation d'un premier prototype fonctionnel prenant en compte les retours des participants aux ateliers
- **FEVRIER 2019** : Lancement de l'expérimentation du service en conditions réelles d'accompagnement au sein de 20 structures localisées dans 10 départements pour une année.
- **DEBUT DU 1er SEMESTRE 2021** : Déploiement national de la solution par vagues progressives

Etre habilité Aidants Connect

Les pré-requis

- Etre une structure employant des aidants professionnels
- Disposer d'adresses mail nominatives et individuelles
- Désigner un "Responsable Aidants Connect" qui disposera d'un compte administrateur Aidants Connect

La procédure

1. Le Responsable Aidants Connect [une demande d'habilitation ici](#)
2. L'équipe Aidants valide la demande d'habilitation
3. Les aidants suivent une formation d'une journée et demi (Données personnelles, France Connect, RGPD, prise en main d'Aidants Connect)
4. Le Responsable Aidants Connect reçoit un kit de bienvenue et attribue les cartes d'accès à Aidants Connect aux aidants sur son espace administrateur

Extrait de l'article « Inclusion numérique : favoriser l'apprentissage du numérique et développer les usages », issu du site cohesion-territoires.gouv.fr, du 18 novembre 2020

INCLUSION NUMÉRIQUE : FAVORISER L'APPRENTISSAGE DU NUMÉRIQUE ET DÉVELOPPER LES USAGES

Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. Pourtant, 76 % des Français se disent prêts à adopter de nouvelles technologies. L'ambition du Gouvernement est de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine afin de garantir l'accès de tous aux services publics.

La France accuse un retard sur les compétences et les usages numériques

Aujourd'hui, **13 millions de Français se disent éloignés du numérique**. Cette fracture est liée à 3 facteurs :

- elle est **territoriale** : 50 % des non-internautes résident dans des communes de moins de 20 000 habitants ;
- elle est **liée à l'âge et à la situation familiale** : 66 % des non-internautes ont plus de 65 ans, mais les plus jeunes peuvent également être concernés : 17 % des 12-17 ans se sentent peu ou pas compétents pour utiliser un ordinateur, et seul un quart d'entre eux s'inquiète de la protection de leurs données personnelles ;
- elle est **liée aux niveaux d'étude et de revenus** : 90 % des diplômés du supérieur ont recours à l'administration en ligne, contre seulement 30 % des non-diplômés.

Mais 48 % des personnes à bas revenus souhaitent être formées à l'utilisation du numérique ! (Source : mission Société numérique)

Face à cette fracture, le Gouvernement veut collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante et inclusive.

La stratégie nationale pour un numérique inclusif

Dans le cadre du Plan de relance, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de l'inclusion numérique mettent en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la fracture numérique.

Cette stratégie comprend 3 axes :

1. Outiller et former les aidants (travailleurs sociaux, bénévoles, agents de service public, etc.) qui accompagnent ceux qui ne veulent pas et ne peuvent pas devenir autonomes avec les outils numériques et apportent des réponses aux urgences numériques (déclarer ses revenus à la CAF avant la date butoir, inscrire son enfant à la cantine, etc.) ;
2. Proposer aux personnes qui le peuvent et le veulent de se former avec des professionnels référencés et à proximité de chez eux en finançant ces formations et en soutenant la multiplication des lieux proposant ce type d'activités (espaces publics numériques, tiers-lieux, France Services, bibliothèques, centres sociaux, etc.) ;
3. Soutenir les initiatives des collectivités territoriales qui sont le bon échelon de mise

en œuvre d'actions cohérentes et coordonnées en faveur des habitants et adaptées à leurs besoins.

Création de 2 millions de pass numériques pour accompagner 400 000 personnes

- 13 territoires expérimentent « Aidants Connect » et contribuent à l'amélioration du service
- 170 tiers-lieux « Fabriques de Territoire » sont soutenus
- 11 hubs territoriaux couvrant 67 départements outillent les structures locales et accompagnent les collectivités territoriales
- 20 grands territoires (agglomérations, départements et régions) sont soutenus par l'État et partagent entre eux les bonnes pratiques pour avancer plus vite.

Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de la mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique dans France Relance

250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux. C'est la condition nécessaire afin de maintenir un accès effectif aux droits, aux soins, à l'éducation, à l'information, d'une partie importante de nos concitoyens dans une situation de limitation des déplacements.

Grâce à ce plan, le Gouvernement agit sur trois axes :

1. 4 000 conseillers numériques France Services formés proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français ;
2. Un soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, partout ;
3. Des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) pour leur permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls et de mieux les orienter vers des conseillers numériques France Services.

[...]

Extrait du dossier de presse « L'accès au Très Haut Débit pour tous et partout au cœur du plan de relance », issu du site cohesion-territoires.gouv.fr, d'août 2022

[...]

ÉDITO



Jacqueline Gourault
Ministre de la Cohésion
des Territoires et des
Relations avec les
Collectivités
territoriales



Cédric O
Secrétaire d'État chargé
de la Transition
numérique
et des Communications
électroniques

Au quotidien, le numérique est devenu primordial pour l'ensemble des Français. Télé médecine, commerce en ligne, lien avec les services publics, éducation, développement économique, le numérique est un formidable outil qui nous facilite la vie. Il est aussi un levier majeur au service du dynamisme de nos territoires.

C'est pourquoi le Gouvernement mène une politique publique ambitieuse dont l'objectif est simple : faire que partout en France, chacun ait accès à la connexion et aux usages.

Cet engagement, pris dès le début du quinquennat, s'est traduit par de forts investissements engagés dans une coopération poussée avec les collectivités territoriales et les opérateurs de communications électroniques. La France est le pays qui déploie le plus vite la fibre en Europe. Le *New Deal* mobile permet de déployer massivement la 4G et à chaque fois qu'un pylône est installé, ce sont autant d'habitants qui ont enfin accès à un réseau mobile de qualité. Ce dispositif a déjà fait ses preuves avec plus de 1000 nouveaux sites de téléphonie mobile mis en service depuis le lancement du *New Deal* mobile dans des zones identifiées par les territoires. La 5G vient compléter l'arsenal d'infrastructures que nous développons. Si, à court terme, la 5G permettra essentiellement que les réseaux mobiles ne saturent pas dans les grandes villes, la France est le seul pays européen à en faire un outil à déployer, au nom de l'égalité républicaine, dans tous les territoires. 25% de la 5G devra être déployée dans les zones peu denses à horizon 2025.

Le plan de relance permet au Gouvernement d'amplifier son effort en faveur du développement de la fibre sur tout le territoire et permet d'ajuster ses investissements pour soutenir davantage les collectivités locales qui en ont besoin. D'ores et déjà, ce sont 12 territoires qui n'avaient pas encore pu viser la généralisation de la fibre qui se voient allouer plus de 420 millions d'euros. De la Bretagne à Mayotte, de la Dordogne à l'Auvergne, le cap est fixé : en 2025 la France doit être 100% fibre. Le numérique du quotidien, c'est une connexion pour chacun.

Le plan de relance comprend également un investissement sans précédent pour accompagner tous les Français à l'appropriation des outils numériques, car ce progrès doit bénéficier à tous. C'est pourquoi, 4 000 conseillers numériques France Services vont être déployés là encore en lien avec les collectivités locales. Initier, former et aider les millions de Français éloignés du numérique est un enjeu majeur. Dans les espaces France Services, les bibliothèques, les centres sociaux, auprès des collectivités ou d'associations, ceux qui le souhaitent – grands parents pour garder le lien avec les petits enfants, jeunes en recherche d'emploi pour faire un CV, parents pour suivre plus facilement la scolarité des enfants - vont être accompagnés par des professionnels.

Les périodes de confinement l'ont montré clairement, le numérique est devenu essentiel à nos vies. Il nous a permis de traverser plus simplement ces périodes difficiles. Il a permis à l'activité économique de perdurer. Désormais, chacun doit pouvoir en bénéficier, c'est une exigence, c'est notre engagement.

[...]

Article « Le numérique de demain sera invisible, inclusif et durable », issu du site gouvernement.fr, du 9 septembre 2021

Le numérique de demain sera invisible, inclusif et durable

Laurent Rojey, directeur général délégué au numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a répondu à nos questions sur le paysage numérique français actuel et à venir. Entretien.

Pouvez-vous nous présenter l'agence nationale de la cohésion des territoires (anct) ?

L'ANCT est un établissement public créé le 1^{er} janvier 2020. Il est issu de la fusion de trois entités, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) et l'Agence du numérique.

L'agence a pour rôle d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets, depuis leur conception jusqu'à leur mise en œuvre. Elle le fait sous différentes formes : soutien en ingénierie sur mesure, contractualisation et programmes nationaux territorialisés. Ces derniers relèvent de plusieurs domaines dont la politique de la ville, les enjeux de territoires et de ruralité, et les questions liées au numérique dans les territoires.

Justement, pouvez-vous nous décrire vos missions en tant que directeur général délégué au numérique au sein de l'anct ?

Notre mission porte sur tous les enjeux du numérique dans les territoires. Il s'agit d'une part du déploiement des infrastructures, à la fois le très haut débit avec la fibre optique et le mobile avec l'extension de la 4G pour apporter une couverture mobile de qualité aux zones encore non couvertes. Le développement des usages du numérique avec le programme « Société numérique » est aussi au centre de nos actions avec, en particulier, la question de l'inclusion numérique ou comment faire en sorte que les Français se sentent plus à l'aise dans l'accès aux outils et services numériques. Notre programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens », de son côté, traite des tiers lieux et de ces nouvelles manières de « faire ensemble » sur les territoires qui leur sont associés. Enfin, l'Incubateur des territoires accompagne les collectivités territoriales dans la conception de services numériques répondant à des besoins locaux concrets (covoiturage, logement, etc.).

À quoi ressemble le numérique en France aujourd'hui ?

Il est en pleine évolution. La crise sanitaire a encore accéléré cette mutation en engendrant un fort développement des usages, comme on l'a vu dans le dernier baromètre du numérique .

Ainsi, quelque soit le type d'usages étudié, il y a un avant et un après crise sanitaire. Prenons par exemple la part de la population ayant utilisé le commerce en ligne dans les douze derniers mois. Elle a progressé de 14 points entre 2019 et 2020, soit autant que les huit années précédentes ! Et, pour beaucoup, ces nouvelles pratiques – manière d'interagir, de travailler... – sont entrés dans les mœurs.

Une fois qu'on a dit cela, il reste une hétérogénéité entre les personnes et entre les territoires, ainsi que des freins. 35 % des Français considèrent qu'ils ont une difficulté d'accès au numérique, qu'elle soit matérielle, liée au réseau ou aux équipements, ou qu'elle résulte d'une insuffisante maîtrise des outils. La résorption de ces fractures numériques est au cœur de notre action.

Une fois qu'on a dit cela, il reste une hétérogénéité entre les personnes et entre les territoires, ainsi que des freins. 35 % des Français considèrent qu'ils ont une difficulté d'accès au numérique, qu'elle soit matérielle, liée au réseau ou aux équipements, ou qu'elle résulte d'une insuffisante maîtrise des outils. La résorption de ces fractures numériques est au cœur de notre action.

Quels sont les grands chantiers à venir ?

La dynamique de déploiement des infrastructures est très forte, malgré la crise sanitaire. Concernant la fibre optique, on est ainsi sur un rythme de 24 000 lignes déployées par jour en 2020, aussi bien dans les zones denses que rurales. D'ores et déjà, et a fortiori demain, le monde dans lequel nous vivons est et sera numérique.

L'enjeu d'adaptation de toutes nos organisations à ce monde est fondamental pour l'attractivité et la dynamique des organisations – entreprises, administration – mais bien sûr aussi pour les citoyens. Chacun mesure la place prise par le numérique dans sa vie, de l'accès à l'emploi, à la réalisation de formalités en ligne, en passant par la téléconsultation ou le maintien du lien avec ses proches.

Le plus grand chantier en cours et à venir de l'ANCT est donc de faire du numérique un outil de cohésion des territoires et de la société. C'est œuvrer et accompagner les acteurs locaux pour permettre à tous de s'emparer de ces technologies.

Qu'est-ce que le plan France très haut débit en quelques mots ?

Ce plan s'articule autour de plusieurs objectifs. Le premier consiste à atteindre 100% de très haut débit en 2022 avec un ensemble de technologies (fibre optique et technologies hertziennes).

Le deuxième objectif, fixé par le Gouvernement pour 2025, consiste en la généralisation de la fibre. Cet enjeu est très important pour les territoires ruraux, puisque c'est dans ces zones que la part de la fibre va le plus progresser entre 2022 et 2025.

Par ailleurs, grâce à France relance, une enveloppe de 150 millions d'euros a été allouée à la problématique des raccordements les plus difficiles. Le dispositif est en cours de construction, avec des expérimentations sur le terrain, et pourra être prochainement déployé.

Le « New Deal mobile » permet de déployer massivement la 4G en France. pouvez-vous nous en dire plus ?

L'approche de la couverture 4G est différente de celle de la fibre, car elle résulte d'un accord, le « New Deal mobile », passé entre l'État et les opérateurs en 2018. Le premier a renoncé à une partie des recettes de redevance en contrepartie d'un engagement très important des seconds pour aller couvrir les zones non ou mal couvertes en 4G aujourd'hui.

Cet accord comporte un certain nombre de volets : couverture des axes de transports, accès à l'intérieur des bâtiments, bascule des anciens équipements vers la 4G ou encore l'utilisation des pylônes mobiles pour l'internet fixe dans certaines situations. Le cinquième et dernier pan repose sur le dispositif de couverture ciblée : chaque opérateur s'est engagé à déployer la 4G sur 5 000 sites choisis localement par les collectivités territoriales. Sur ces 5 000 sites, 3 000 ont déjà été identifiés et plus de 1 000 ont été mis en service.

Quelles opportunités économiques le très haut débit représente-t-il pour la France ?

La France est en tête au niveau européen dans le déploiement de la fibre, l'une des infrastructures décisives pour l'économie du XXI^e siècle. Cela représente un avantage majeur en termes de compétitivité et d'attractivité pour notre pays.

Par ailleurs, au-delà des emplois créés localement par le chantier de la fibre, la filière française a construit un savoir-faire reconnu à l'international, qui offre de belles opportunités à l'export.

Comment l'agence accompagne-t-elle les Français, et notamment les plus éloignés, dans l'appropriation de ces outils numériques ?

C'est tout le sujet de notre programme « Société numérique » avec, notamment, la question de l'inclusion numérique. Le plan de relance y consacre 250 millions d'euros, dont 200 millions sont affectés au déploiement, sur tout le territoire, de 4 000 conseillers numériques France Services. Leur rôle est de former les Français, d'animer des ateliers de formation et de sensibilisation au numérique.

L'inclusion numérique, c'est aussi le « pass numérique » pour aider à financer des cours de formation au numérique, ou encore l'outil « Aidants Connect », qui doit permettre de sécuriser la réalisation des démarches en ligne pour autrui. L'interface permet de remplacer les petits carnets papiers dans lequel beaucoup d'aidants stockent encore trop souvent les identifiants d'accès et mots de passe des personnes qu'ils accompagnent et de sécuriser globalement le système.

Que répondez-vous à un citoyen dont les attentes numériques ne seraient pas encore satisfaites ?

La généralisation de la fibre est évidemment un chantier d'une ampleur très conséquente. Elle peut être comparée aux grands chantiers d'infrastructures du XX^e siècle... qui ne se sont pas faits du jour au lendemain.

Afin de proposer à tous, dès à présent et en attendant l'arrivée de la fibre optique, un service internet de qualité, l'ANCT pilote le dispositif « Cohésion numérique des territoires ». Il permet à toute personne ne disposant pas d'un accès filaire satisfaisant de bénéficier d'une aide jusqu'à 150 euros pour accéder à des technologies alternatives (satellite, 4G fixe, très Haut Débit Radio). Ce montant permet de compenser le surcoût lié à l'équipement en parabole, par exemple.

À ce jour, ce dispositif a été étendu et bénéficie à plus de 27 000 communes en France.

À quoi ressemble le « numérique de proximité » ?

Le numérique de proximité est un numérique humain. On a encore trop tendance à opposer les deux termes, alors qu'au contraire, ils doivent aller de pair.

Les conseillers numériques France services ont, par exemple, vocation à être au plus près des Français, à aller à la rencontre des publics cibles pour les accompagner et les former à ce qu'on peut qualifier de « numérique du quotidien ».

Le numérique de proximité, c'est aussi un numérique qui favorise le lien social, dimension clé des tiers lieux. Ces endroits hybrides rassemblent différents types d'activités où l'on « fait ensemble », ce n'est pas juste une personne qui vient télétravailler dans son coin. Ce qui fait la vraie richesse des tiers lieux, c'est qu'ils rassemblent, dans un même endroit, différentes personnes qui ont des métiers, des préoccupations et des sensibilités diverses. Et, c'est cette rencontre qui crée la valeur, le sens et qui permet d'aller de l'avant.

Et le numérique de demain ?

Il sera complètement intégré à notre société et notre économie. En quelque sorte, il va devenir invisible. Il sera surtout inclusif et durable et, à ce titre, participera de la cohésion des territoires, du développement économique et de la préservation de l'environnement.

Extrait de l'article « Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base », issu d'Insee Première n° 1780, d'octobre 2019

Insee Première



N° 1780

Octobre 2019

Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base

En 2019, 15 % des personnes de 15 ans ou plus n'ont pas utilisé Internet au cours de l'année, tandis que 38 % des usagers manquent d'au moins une compétence numérique de base et 2 % sont dépourvus de toute compétence. Ainsi, l'illectronisme, ou illettrisme numérique, concerne 17 % de la population.

Une personne sur quatre ne sait pas s'informer et une sur cinq est incapable de communiquer via Internet. Les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, celles vivant seules ou en couple sans enfant ou encore résidant dans les DOM sont les plus touchées par le défaut d'équipement comme par le manque de compétences.

En France, le niveau global de compétences numériques est semblable à la moyenne européenne.

Stéphane Legleye, Annaïck Rolland (division Conditions de vie des ménages, Insee)

Savoir utiliser les ressources numériques courantes (Internet, traitement de texte...) est devenu presque aussi indispensable que savoir lire, écrire et compter. Ne pas avoir accès à Internet ou ne pas savoir utiliser les outils numériques représente donc un réel handicap, notamment pour effectuer des démarches administratives ou encore accéder aux services publics, pouvant accroître la vulnérabilité sociale de populations potentiellement déjà fragiles. La lutte contre l'illectronisme devient ainsi un enjeu de politique publique comparable à la lutte contre l'illettrisme. En raison des évolutions incessantes des supports et des logiciels, elle nécessite de réduire, à tous les âges et tout au long de la vie, les inégalités matérielles et de fournir une formation continue.

Une personne de 75 ans ou plus sur deux n'a pas accès à Internet à son domicile

En 2019, 12 % des individus de 15 ans ou plus résidant en France hors Mayotte ne disposent d'aucun accès à Internet depuis leur domicile, quel que soit le

type d'appareil (ordinateur, tablette, téléphone portable) et de connexion (figure 1). Ce taux a baissé de 21 points depuis 2009, et ce dans tous les segments de la société [Insee Résultats, 2019], mais des inégalités persistent : les personnes âgées, peu diplômées ou dont le niveau de vie est modeste disposent moins souvent d'un accès personnel à Internet. Ainsi, 53 % des 75 ans ou plus n'ont pas accès à Internet, comme 34 % des personnes sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires (CEP) et 16 % des plus modestes (vivant dans un ménage du 1^{er} quintile de niveau de vie). À l'opposé, seuls 2 % des 15-29 ans ne sont pas équipés, comme 3 % des diplômés du supérieur et 4 % des personnes vivant dans un ménage du dernier quintile de niveau de vie. Le type de ménage est également clivant, les personnes seules et les couples sans enfant étant nettement moins équipés. Cet effet perdure **toutes choses égales par ailleurs**, et notamment à âge fixé (figure 2). Relativement aux couples avec enfant, les personnes seules sont plus de six fois plus souvent non-équipées, et les couples sans enfant 3,3 fois plus. La situation professionnelle joue

également : parmi les 18-64 ans (hors étudiants et retraités), c'est-à-dire les personnes en âge de travailler, les chômeurs et les inactifs sont moins souvent équipés que les personnes en emploi. Ne pas s'équiper peut être un choix justifié par le manque d'intérêt (cité par 19 % des non-équipés), la volonté de protéger sa vie privée (15 %) ou le fait de disposer d'un accès hors du domicile (6 %). Ces deux dernières raisons sont socialement clivées : l'existence d'un accès hors du domicile est quatre fois plus citée par les diplômés du supérieur que les non-diplômés (21 % contre 5 %), la protection de la vie privée trois fois plus (34 % contre 12 %).

15 % de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année dont 64 % des 75 ans ou plus

En 2019, 15 % de la population n'a pas utilisé Internet dans l'année écoulée. En pratique, non-équipement et non-usage vont de pair : seules 6 % des personnes équipées à domicile n'utilisent pas Internet, et inversement, seuls 2 % des usagers ne sont pas équipés. À l'opposé,

71 % de la population est utilisatrice quotidienne ou presque, soit 24 points de plus qu'en 2009. Cet usage quasi-quotidien se démocratise, même chez les 75 ans ou plus parmi lesquels il est passé de 5 % à 19 % entre 2009 et 2019. Entre 2009 et 2019, les disparités sociales se sont réduites pour l'usage quotidien : l'écart entre les 75 ans ou plus et les moins de 30 ans est passé de 66 à 41 points, celui entre les diplômés du supérieur et les non-diplômés de 63 à 24 points, celui entre les cadres et les ouvriers de 49 à 14 points. Toutefois, le non-usage d'Internet reste socialement très clivé en 2019 : par exemple, 64 % des 75 ans ou plus et 41 % des personnes sans diplôme ne se sont pas connectées au cours de l'année.

L'analyse toutes choses égales par ailleurs montre que les déterminants du non-usage au cours de l'année sont identiques à ceux du non-équipement. Le diplôme s'avère un peu plus discriminant, à l'inverse, le niveau de vie joue moins et les disparités entre les types de ménage sont amenuisées. Par ailleurs, parmi les 18-64 ans (hors étudiants et retraités), les inactifs sont deux fois moins souvent utilisateurs d'Internet que les personnes en emploi, alors qu'il n'y a pas de différence entre ces dernières et les chômeurs.

38 % des usagers d'Internet manquent d'au moins une compétence numérique, 2 % n'en ont aucune

Utiliser Internet ne garantit pas de posséder les compétences numériques de base (figure 3). Ainsi 38 % des usagers apparaissent manquer d'au moins une compétence dans les quatre domaines que sont la recherche d'information, la communication, l'utilisation de logiciels et la résolution de problèmes (encadré). Le défaut de compétence le plus répandu concerne l'usage de logiciel (35 %) devant la recherche d'information (11 %), la résolution de problèmes (8 %) et la communication (7 %).

L'absence de compétences numériques concerne 2 % des usagers d'Internet. Si l'on ajoute les non-usagers, 17 % de la population se trouve en situation d'illectronisme. Le profil des personnes concernées reflète largement celui du non-usage : les plus concernées sont les personnes âgées, peu diplômées, au niveau de vie modeste, vivant seules ou en couple sans enfant, inactives ou vivant dans les DOM (hors Mayotte). Mais l'âge joue davantage sur les compétences que sur l'équipement, alors que le niveau de vie est plus discriminant pour l'équipement que pour les compétences.

[...]

Extrait de l'article « Mon espace santé : ce qu'il faut savoir sur le nouveau dossier médical numérique », issu du site leprogres.fr, du 3 février 2022

« Mon espace santé » : ce qu'il faut savoir sur le nouveau dossier médical numérique

Le gouvernement lance ce jeudi « Mon espace santé », un dossier numérique personnel dans lequel chaque personne pourra rentrer de nombreuses informations médicales et échanger avec ses praticiens. Découvrez à quoi va ressembler ce système, qui sera proposé à 65 millions d'assurés.

Le gouvernement lance officiellement jeudi « Mon espace santé », un nouveau service public numérique intégrant le dossier médical informatisé que les gouvernements échouent à imposer depuis 15 ans et qui sera désormais créé automatiquement pour chaque assuré.

L'exécutif essaie ainsi de rompre le mauvais sort du DMP – le dossier médical personnalisé –, lancé en 2004 et sur lequel seulement 10 millions de Français étaient inscrits en mai 2021.

Le gouvernement considère ce nouvel espace numérique comme une « révolution ». Mais à quoi servira vraiment cet « espace santé » ? Et quelles données y seront conservées ? Réponses.

Quelles informations retrouvera-t-on sur cet espace ?

Le but affiché par le gouvernement est simple : « permettre à tous les Français de stocker et d'accéder à leurs données de santé en toute confiance et en toute sécurité ».

« Cet espace numérique personnel qui a vocation à devenir le futur carnet de santé numérique des patients, contient un « coffre-fort sécurisé » où sont classés tous les documents de santé », explique le ministère de la Santé dans un communiqué. Ordonnances, résultats d'analyses médicales, comptes rendus d'hospitalisation, radios... Chaque Français pourra y conserver la totalité de ses informations de santé.

« Mon espace santé » est disponible sur internet à cette adresse : monespacesante.fr, via un ordinateur ou un smartphone. Une application mobile sera lancée dans les prochains mois.

Cet espace contiendra aussi une partie « profil » de l'utilisateur, où il sera possible de renseigner ses antécédents médicaux, familiaux, ses allergies ou encore ses dernières volontés. Il contiendra également un carnet de vaccination, de manière à savoir quand effectuer ses rappels, ainsi qu'une messagerie via laquelle une personne pourra échanger directement avec les praticiens et les établissements de santé le prenant en charge.

S'il s'agit là de la version de base, le ministère de la Santé assure que cet espace numérique sera par la suite enrichi avec d'autres fonctionnalités, comme un agenda sur lequel noter ses rendez-vous médicaux, ainsi qu'un « catalogue » d'applications référencées par les pouvoirs publics, par exemple pour le suivi de maladies chroniques, la téléconsultation ou la prévention.

La Loire-Atlantique, la Somme et la Haute-Garonne, territoires « pilotes »

Depuis fin août 2021, 3,3 millions d'assurés de Loire-Atlantique, de Haute-Garonne et de la Somme, départements « tests », ont pu essayer « Mon espace santé » avec ses premières fonctionnalités, le « dossier médical » et la « messagerie santé ».

Selon le ministère de la Santé, « les premiers retours font état d'usages prometteurs ». « Les patients ont apprécié la simplicité d'utilisation du service (activation, alimentation des documents, et remplissage du profil médical) et de recevoir une ordonnance, convocation à un examen, ou recommandation de suivi de traitement, etc. via leur messagerie santé », peut-on lire dans un communiqué transmis ce jeudi.

« Quant aux professionnels de santé, ils ont commencé à systématiser l'ajout de documents clés », ajoute le ministère.

Comment créer son profil ?

À la différence du dossier médical personnalisé – ou « partagé » depuis 2016 –, ce n'est plus à l'assuré d'effectuer les démarches pour créer son espace numérique. En effet, jusqu'au 28 mars prochain, 65 millions de Français, majeurs comme mineurs, affiliés à un régime d'assurance maladie français recevront par e-mail ou courrier la notification de l'ouverture de leur espace santé à leur nom. Précisément, l'Assurance maladie devrait envoyer un million de courriers et mails par jour pour atteindre cet objectif.

Le mail ou le courrier reçu comportera un code d'activation, qu'il faudra rentrer en ligne sur monespacesante.fr. Il faudra également se munir de sa carte Vitale.

Peut-on refuser la création de son « espace santé » ?

Les espaces santé de tous les Français assurés seront automatiquement créés, sauf si les personnes concernées font une demande explicite de rejet de ce dossier numérique. Il faudra pour cela utiliser le « code provisoire » reçu par mail ou par courrier, valable seulement six semaines, et préciser en ligne que l'on refuse la création de ce service numérique à son nom. Passé ce délai, il sera toujours possible de clôturer son « espace santé », mais ses données resteront archivées dix ans par l'Assurance maladie.

Cette logique dite « d'opt-out » tranche avec les précédentes moutures du DMP, basées sur l'adhésion volontaire, dont les limites ont eu raison : le compteur s'est arrêté à 10 millions mi-2021, loin de l'objectif de 40 millions d'ici 2023, affiché par l'exécutif au début du quinquennat.

Lors de la phase pilote menée dans les trois départements – en plein été – (Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Oise), 0,7 % des assurés ont refusé la création de leur espace santé.

Comment faire si l'on ne maîtrise pas les outils informatiques ?

Selon un récent rapport de l'Insee, 17 % des Français ne sont toujours pas à l'aise avec les outils informatiques et Internet. Un souci, lorsque l'on sait que cet « espace santé » sera entièrement dématérialisé. Mais selon Hela Ghariani, qui a piloté le projet au sein de la délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) et qui s'est exprimée dans *Le Monde*, 4000 médiateurs ont été formés pour aider les personnes qui ne sont pas en mesure d'activer leurs comptes toutes seules.

« Les plus éloignés du numérique ne sont pas oubliés [...] Des partenariats clés avec les acteurs de l'inclusion numérique sont en cours de mise en œuvre », promet quant à lui le ministère.

[...]

Extrait de l'article « Les clés de l'inclusion numérique ? La proximité et les partenariats », issu du site lagazettedescommunes.com, du 12 novembre 2020

Les clés de l'inclusion numérique ? La proximité et les partenariats

Alors que la dématérialisation gagne du terrain, beaucoup d'utilisateurs peinent à prendre en main les outils numériques et ne peuvent accéder à de nombreux services. En allant chercher au plus près des territoires ces exclus du numérique et en adaptant les dispositifs de formation, l'inclusion numérique prend petit à petit ses marques.

« La fracture numérique s'aggrave de jour en jour, et le confinement a été un révélateur supplémentaire. Il a montré que ceux qui étaient coupés du numérique ont souffert plus que les autres sur le plan humain comme professionnel et, en parallèle, le numérique a été ce qui a permis au pays de continuer de fonctionner » : tel est le constat sans appel posé par Raymond Vall, sénateur du Gers dont le mandat vient de s'achever et rapporteur de la mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme.

Dans son rapport, remis en septembre au gouvernement, la mission arrivait aussi à la conclusion, appuyée par l'audition du secrétaire d'État au numérique, que *« l'État était tout simplement dans l'incapacité de déployer [la politique publique d'inclusion numérique, ndlr] sans les collectivités locales »*.

Depuis longtemps, en effet, ce sont bien les territoires qui rivalisent d'idées et de solutions pour lutter contre l'illectronisme du XXI^e siècle. Petit à petit, leurs pratiques se rodent et les solutions s'affinent, en partant d'un constat partagé par tous : la bataille se joue auprès de profils très hétéroclites, au plus près des populations, et quasiment avec du sur-mesure.

Et la campagne en faveur de l'inclusion numérique se prépare et se gagne toujours en allant au plus près du terrain. *« Les gens n'ont pas peur de nous solliciter, ils sont également très attentifs à ce que nous pouvons leur proposer, et confiants, car nous représentons la proximité »*, analyse Valérie Bouvier, première adjointe au maire chargée de la transversalité, de la communication et de la participation citoyenne de Saint-Pierre-en-Faucigny (5 900 hab., Haute-Savoie).

Pour elle, aucun doute possible : la commune est le territoire qui doit abriter les actions permettant d'autonomiser le plus de personnes possibles à la dématérialisation des services. *« Il faut aller à la porte des habitants »*, assure-t-elle.

Mesure de l'indice de fragilité

S'il ne fallait retenir qu'une méthode pour parvenir à amener un maximum d'exclus du numérique à une pratique correcte, elle tiendrait en un mot : proximité.

D'abord, en amont, pour bien cibler les besoins. *« Pour réaliser le diagnostic des pratiques numériques sur notre territoire, nous sommes partis de la mesure de l'indice de fragilité numérique produit dans le cadre du programme Incubo de la préfecture de région Occitanie, mais nous l'avons complétée par une approche qualitative »*, révèle Anne-Claire Dubreuil, directrice de projet « transformation numérique » de l'agglomération du Sicoval (36 communes, 76 800 hab., Haute-Garonne).

Pour effectuer cette analyse, le Sicoval s'est appuyé sur La Poste, chargée de mener des entretiens auprès d'une population choisie en amont, les ménages modestes et les plus de 70 ans. En complément, les aidants ont été sollicités pour évaluer leur niveau de pratique numérique personnel et dans leur mission vis-à-vis des habitants.

Comme pour les diagnostics, le déploiement de formations à la prise en main numérique semble porter ses fruits s'il se fait au plus près des besoins. En l'occurrence, dans les communes, et même parfois dans plusieurs lieux différents grâce à des dispositifs fixes, mais aussi de plus en plus itinérants.

« *L'opérationnel et le concret, comme l'information des habitants sur les dispositifs qu'ils peuvent suivre, les sites où ils trouveront de l'accompagnement, doit se faire à l'échelle de la commune, tandis que l'agglomération fédère et met en cohérence* », assure Anne-Claire Dubreuil. Saint-Pierre-en-Faucigny, en mobilisant son tissu associatif et la mission locale, est parvenue à créer des ateliers numériques regroupant des jeunes et des seniors exclus du numérique. « *Nous avions prévu deux ateliers, nous en sommes à huit* », indique l'élue.

Elle attribue ce succès au travail de fourmi effectué au plus près du terrain pour repérer et convaincre ceux que la dématérialisation laisse au bord du chemin de se familiariser avec le numérique.

Après l'analyse des besoins, une cartographie

Un autre enseignement qui commence à se dégager des pratiques locales concerne les partenariats. Entre acteurs publics ou en mêlant public et privé, l'action groupée est la règle. D'abord, avec l'ensemble des acteurs du champ social, tels que Pôle emploi, les CAF et les missions locales, et aussi avec, dans le privé, les opérateurs de services, notamment téléphoniques, et les organismes de formation.

Ce travail en réseau permet non seulement de mobiliser des ressources, mais aussi, et surtout, de créer un écosystème, base de la mise en œuvre de solutions amenant à l'inclusion numérique. Il offre également un espace pour comparer les dispositifs et les améliorer.

C'est ainsi qu'après avoir fait appel à ses ressources internes au sein des services sociaux afin d'analyser les besoins à l'échelle des territoires qui la composent, la métropole de Lyon (59 communes, 1,4 million d'hab.) prend la main pour cartographier le réseau des acteurs locaux du numérique. « *L'objectif est de favoriser l'interconnaissance et, ce faisant, par exemple de répondre à des appels à projets, ou de porter des lieux ressource en commun* », explique Erwan Le Luron, chef de projet numérique à la métropole.

Dans la plupart des territoires, ce travail permet de se rendre compte que, bien souvent, ce ne sont pas les forces en présence qui font défaut pour trouver les compétences capables de lutter contre l'illectronisme, mais plutôt les moyens d'organiser leur action. Et si tel n'est pas le cas, ces cartographies ont le mérite de mettre en lumière les ressources qu'il faudra aller chercher ailleurs.

[...]

Arrêté du 26 mars 2019 portant création du label « numérique inclusif »

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article D. 323-2-1 ;

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment ses articles 16 et 69 ;

Vu le décret n° 2015-113 du 3 février 2015 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence du numérique », notamment son article 5,

Arrête :

Article 1

Il est créé un label « Numérique inclusif » afin d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les dispositifs œuvrant au développement de la diffusion de la culture et des outils numériques, et de leur appropriation par toute la population.

Les entreprises, notamment relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire ou disposant de l'agrément « Entreprises solidaires d'utilité sociale », les associations, les établissements publics et les collectivités territoriales peuvent demander et recevoir ce label.

Article 2

Le label « Numérique inclusif » est délivré par l'Agence du numérique, à titre gratuit, dans les conditions fixées par les règles d'attribution et d'usage du label. Celles-ci sont annexées au présent arrêté et publiées sur le site internet de la mission société numérique de l'Agence du numérique.

L'Agence élabore les formulaires de demande, collecte et instruit les dossiers des candidats. L'Agence élabore les outils de communication du label et participe à sa promotion.

Article 3

La liste des titulaires du label par catégorie est publiée par l'Agence du numérique sur le site internet de la Mission Société Numérique.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Attribution et usages du label

I. Présentation du label « numérique inclusif »

1.A. Objectif du label

La révolution numérique bouleverse nos façons de produire, de consommer, de travailler, d'échanger, d'apprendre. Elle est à la fois vectrice de croissance, de progrès et d'épanouissement mais aussi catalyseur de nouvelles fractures, inégalités et inquiétudes. Les enjeux de la transformation numérique ne sont pas seulement technologiques mais aussi culturels. La capacité de la population à utiliser les services numériques est la condition indispensable au développement des usages. Ces services ne relèvent pas uniquement du privé, mais également des services publics, comme le confirme l'engagement de l'État vers une dématérialisation complète des procédures administratives d'ici 2022.

Même si le taux d'équipement des Français et le niveau général de compétence progressent, 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec les usages. Face à cette réalité, les services publics territoriaux sont en première ligne et s'appuient sur un réseau de médiation numérique insuffisant et hétérogène. Assurer une citoyenneté pleine et entière à tous demande une action structurée dans l'accompagnement aux usages du numérique.

À la demande du secrétariat d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, la stratégie nationale pour un numérique inclusif a été élaborée avec une méthode collective et innovante reposant sur 4 axes :

1. Révéler les vrais besoins des publics éloignés, des aidants numériques, des collectivités territoriales ;
2. Réunir les acteurs en créant les conditions d'une large coalition ;
3. Accélérer et déployer des outils concrets à impact pour donner des capacités supplémentaires aux acteurs qui œuvrent au quotidien pour cette inclusion ;
4. Documenter pour favoriser le partage de bonnes pratiques pour faciliter la mise en capacité des territoires de décliner des initiatives d'accompagnement au numérique des publics éloignés.

Cette Stratégie prévoit ainsi d'accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté, d'outiller les aidants (travail social, guichets de service public, associations caritatives, etc.) ou encore de soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes par les collectivités locales.

Conscient de l'urgence et de l'ampleur de ce défi collectif, le secrétariat d'État au numérique a souhaité construire une grande coalition des parties prenantes de l'inclusion numérique (État, collectivités locales, opérateurs de service public, entreprises privées, acteurs de terrain, etc.) ; chacune devant être en capacité d'intervenir dans le financement et la mise en œuvre d'actions coordonnées et mutualisées.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, l'État décide de labelliser des dispositifs concourant à des objectifs d'inclusion sociale numérique sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est de garantir et de favoriser l'accès au numérique des publics vulnérables, dans un contexte de dématérialisation des services publics et de numérisation de la société. Ces dispositifs doivent par ailleurs contribuer à favoriser l'accès et la réinsertion de ces publics vulnérables au marché de l'emploi. Ce label permettra à toutes les parties prenantes de mobiliser les outils nécessaires à la montée en compétence numérique de la population cible.

1.B. Gouvernance du label

L'Agence du numérique, désignée par la suite comme l'Agence, instruit les demandes d'approbation des méthodes et de labellisation des projets. Elle garantit le bon fonctionnement du label.

1.C. Fonctionnement du label

Le présent référentiel précise le fonctionnement du label et les règles encadrant l'approbation des méthodes, la délivrance du label aux projets. Il permet ainsi de mettre en place un cadre transparent et cohérent avec d'autres outils mobilisés dans le cadre de cette Stratégie nationale pour un numérique inclusif.

Le présent référentiel sera publié sur le site de la Mission Société Numérique de l'Agence www.societenumerique.gouv.fr et les candidats au label seront invités à remplir un formulaire en vue de l'instruction du dossier.

1.D. Gouvernance du label

L'Agence du numérique instruit les demandes d'approbation des méthodes et de labellisation des projets. Elle garantit le bon fonctionnement du label.

II. Référentiel et critères d'attribution du label

Le référentiel « Numérique inclusif » comporte deux niveaux.

Niveaux	Critères
1. Pass numérique	<p>Sont éligibles les dispositifs ayant pour caractéristique de :</p> <ul style="list-style-type: none">- mettre en relation des publics éloignés du numérique et des lieux de médiation numérique qu'il aura qualifiés et référencés ;- proposer une qualification des lieux sur la base d'un mécanisme transparent d'identification des services rendus de manière ouverte et documentée et d'une démarche qualité ;- proposer un moyen physique de cibler les publics éloignés et leur permettre de payer les services rendus ;- participer de la consolidation économique du secteur de la médiation numérique ;- agréger et ouvrir des données sur les usages du dispositif (acteurs et services référencés, formations et accompagnements suivis...) avec l'une des licences spécifiées dans l'article D323-2-1 du code des relations entre le public et l'administration ;- utiliser principalement des logiciels libres et ouverts en vue de la réalisation de ses missions. Les outils développés seront partagés sur un dépôt public et devront être documentés ;- concevoir ses outils dans un souci d'interopérabilité avec les autres acteurs du secteur <p>Ces critères sont cumulatifs.</p>
2. Initiative pour un numérique inclusif	<p>Sont éligibles les dispositifs ayant pour caractéristique de :</p> <ul style="list-style-type: none">- présenter un retour d'expérience terrain avec un partenaire local (expérimentation, produit minimum viable, initiative locale...)- utiliser des logiciels libres et ouverts en vue de la réalisation de ses missions. Les outils développés seront partagés sur un dépôt public et devront être documentés.- partager le contenu intellectuel et la documentation selon une licence <i>creative commons</i> ou avec l'une des licences spécifiées dans l'article D323-2-1 du code des relations entre le public et l'administration ;- pouvoir s'articuler avec d'autres dispositifs d'apprentissage ou d'évaluation des compétences numériques de base ;- s'adresser aux publics-cibles éloignés du numérique ou témoignant d'une stratégie de ciblage et d'acquisition de ces publics ;- concourir à des missions d'intérêt général. <p>Ces critères sont cumulatifs.</p>

Extrait de l'article « Formation, coopération, inclusion... Les conclusions du Cnum sur la place du numérique dans la santé », issu du site usine-digitale.fr, du 11 juin 2020

Formation, coopération, inclusion ... Les conclusions du Cnum sur la place du numérique dans la santé

Saisi par le gouvernement il y a un an, le Cnum rend aujourd'hui son rapport sur le numérique en matière de santé. Il plaide pour le déploiement d'une véritable vision à la française où les besoins des citoyens priment et où les professionnels de santé sont solidement accompagnés dans ce changement. Au programme : certifications, coopération entre acteurs médicaux et industriels ou encore inclusion numérique.



Le Conseil national du numérique (Cnum) a publié ce 11 juin 2020 une liste de recommandations sur la place du numérique dans la santé en France. Saisie en juin 2019 par l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn et le secrétaire d'État au Numérique Cédric O, la commission française a vocation d'accompagner le gouvernement dans son objectif de transformation numérique du système de santé. Durant un an, près de 75 personnes représentatives du secteur ont été auditionnées par le Cnum et quatre tables rondes ont été organisées afin de recueillir les attentes des principaux acteurs concernés.

Développer un modèle français

Cet état des lieux de 116 pages permet d'identifier « *les bonnes pratiques à retenir* » et « *les écueils à éviter* ». Dans son rapport, le Cnum appelle d'abord le gouvernement à développer « *une vision française du numérique en santé* » et de la porter sur la scène européenne.

Cette dynamique se décline en quatre piliers. En premier lieu, il est impératif de clarifier les rôles des institutions pour éviter la dispersion du pilotage stratégique et opérationnel. La France a tendance à multiplier les organismes brouillant le fonctionnement de l'infrastructure décisionnelle. Deuxièmement, la commission consultative estime qu'il est l'heure de passer « *d'un modèle de soin à un modèle de santé* » ce qui implique une réflexion sur le financement du système et une remise en question du remboursement de l'acte médical. En troisième lieu, il faut réussir à garantir une confiance dans les systèmes afin d'assurer l'adhésion des citoyens et des professionnels. Enfin, le rapport soulève l'importance de promouvoir un modèle « *responsable* » où les problématiques liées à l'éthique, l'inclusion numérique et la responsabilité environnementales sont prises en compte.

L'ENS et le BSP, « l'épicentre du système de santé »

Plusieurs pages du rapport sont consacrées à l'Espace Numérique de Santé (ENS). Adopté en mars 2019 mais opérationnel le 1^{er} janvier 2022, l'ENS s'inscrit dans le programme « Ma Santé 2022 ». Il vise à « réunir, sur la même plateforme, tous les services existants » afin que chaque usager ait accès « à l'ensemble de ses données de santé tout au long de sa vie », expliquait le directeur général de la clinique Pasteur de Toulouse et président de Santé Dominique Pon lors de la présentation de ce futur dispositif. Côté praticien, « Ma Santé 2022 » prévoit la mise en place du « Bouquet de Services aux professionnels de santé » (BSP) qui doit permettre de « gagner du temps médical ».

L'objectif est de passer de la situation actuelle avec des intégrations complexes, coûteuses et souvent parcellaires, à un accès unifié et simplifié aux différents services numériques disponibles. Il permettra d'accéder aussi bien aux services offerts par les acteurs publics (l'État, ses opérateurs et l'Assurance Maladie) qu'aux services proposés par les acteurs privés. Il peut s'agir de services de téléconsultation, de prescription en ligne...

Le Cnum note que l'ENS et le BSP doivent être « l'épicentre du système de santé ». Il recommande également de trouver « un équilibre entre des garanties de qualité des services pour les utilisateurs et des procédures simplifiées pour l'industrie ». Pour se faire, l'ENS et le BSP doivent être généralisés à l'échelle nationale grâce à une forte adhésion des usagers et des professionnels de santé.

Ainsi les conditions d'accès aux données de santé dans l'ENS et le BSP devraient également être formalisées et standardisées par la Délégation du Numérique en Santé (DNS). Par ailleurs, un espace de l'ENS devrait permettre aux citoyens d'autoriser l'usage de leurs données de santé pour la recherche. Concernant justement la valorisation des données, le Cnum aborde très rapidement le sujet épineux du Health Data Hub. Pour la mise en œuvre de projets relatifs aux données de santé, il recommande simplement de « capitaliser » sur cette base de données médicales. Pour le reste, il faudra attendre une publication complémentaire.

Accompagner les exclus du numérique

La transformation du secteur de santé ne doit pas provoquer l'exclusion d'une certaine partie de la population rencontrant des difficultés avec le numérique. Le Cnum propose que « les Maisons France Services » servent de lieux d'accompagnement. Dans l'idéal, chacune de ces structures bénéficierait d'un référent habilité à conduire cet accompagnement pour ce type de démarches. A minima, un accompagnant spécialisé sur les questions du numérique en santé pourrait intervenir à intervalle régulier en alternant entre plusieurs maisons.

L'intégration du numérique dans la santé passe également par de la formation. Le rapport préconise de développer « des certifications de compétences numériques en santé » sur le modèle de la plateforme Pix, un service public en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Ce premier niveau de certification pourrait être suivi par « des parcours spécifiques ». La commission préconise la création d'un label « professionnel de santé numérique ». Il devrait être accessible par les usagers et visible sur l'ENS afin de leur permettre de choisir de consulter des professionnels en étant informés de « leur degré de numéricité ».

[...]

Article « Les solutions pour ne plus être un exclu du numérique », issu du site pole-emploi.fr

Les solutions pour ne plus être un exclu du numérique

Rencontrer des difficultés pour surfer sur internet ou remplir un formulaire en ligne pénalise une recherche d'emploi. Heureusement, il existe différentes aides pour se sentir à l'aise avec les outils du numérique.

Un nouveau néologisme a fait son apparition : l'« illectronisme » pour désigner l'illettrisme numérique, à savoir la difficulté que peuvent rencontrer certaines personnes à se servir d'un traitement de texte ou à faire une recherche sur internet. Ces freins risquent de fortement handicaper une recherche d'emploi qui s'effectue de plus en plus sur les sites dédiés et les réseaux sociaux.

Selon une étude du CSA, 23 % des Français estiment ne pas être à l'aise avec le numérique et près d'un tiers ont déjà renoncé à faire une démarche parce qu'elle devait s'effectuer en ligne. Toutes les couches de la population sont concernées par le phénomène.

Pour lutter contre ce fléau, un plan national d'inclusion numérique mobilisant l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs sociaux, Pôle emploi et les entreprises (Orange, Crédit Agricole, BNP Paribas, Veolia sont partenaires) a été lancé en septembre 2018. Il prévoit d'accompagner 1,5 million de personnes via le dispositif « Pass numérique » permettant de financer des services de médiation numérique.

ÉVALUEZ VOTRE NIVEAU DE CONNAISSANCES

Des initiatives ont déjà été lancées pour réduire cette fracture numérique. Sur la plateforme lesbonsclics.fr, WeTechCare, startup sociale lancée par Emmaüs Connect et soutenue par Pôle emploi, invite à passer un test pour détecter une éventuelle situation de précarité numérique. Dès lors, le site propose différents exercices pour se familiariser avec le matériel informatique, surfer sur internet ou gérer sa messagerie. Il propose aux internautes des tutoriaux pour les guider dans leurs démarches en ligne. Par exemple, comment s'actualiser sur le site de Pôle emploi.

De son côté, Pôle emploi accompagne les demandeurs d'emploi dans le développement de leurs compétences numériques et garantit ainsi leur accès aux droits et démarches, accélère leur retour vers l'emploi, et les prépare aux évolutions technologiques de demain. Pôle emploi propose notamment des ateliers pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi sur internet. En agence, 3 200 volontaires en service civique les accompagnent également dans l'utilisation des équipements informatiques mis à leur disposition.

« Illectronisme et éducation nationale », question au gouvernement publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 14 mars 2019

Question orale n°0694S de M. Jean-Marie Mizzon (Moselle – UC), publiée dans le JO Sénat du 14 mars 2019, page 1349

M. Jean-Marie Mizzon interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le traitement de « l'illectronisme » dans tous les établissements d'enseignement qu'il s'agisse des écoles, des collèges et autres lycées. L'illectronisme numérique, autrement appelé « illectronisme », est, il est vrai, un phénomène récent dont l'éducation nationale ne semble cependant pas bien mesurer l'ampleur. Outre le volet pratique et économique du problème que pose l'émergence de l'illectronisme, c'est son traitement par les services compétents du ministère de l'éducation nationale qui doit, aujourd'hui, mobiliser toutes les énergies. Or, dans le numéro 28 du document rédigé par le ministère, fin 2018, intitulé « L'état de l'école », il est indiqué que : « Les écoles élémentaires continuent de s'équiper progressivement en matériels informatiques ». Et le constat est sans appel : « L'équipement informatique et numérique dans les écoles publiques du premier degré est moins généralisé que dans les établissements publics du second degré ». C'est particulièrement inquiétant quand on sait que l'apprentissage de l'outil informatique, qu'il s'agisse d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, doit se faire au plus tôt et que, pour certains, il ne peut se faire qu'à l'école de la République. Il est effectivement avéré que la maîtrise de l'informatique fait principalement défaut aux populations les plus fragiles et les plus socialement défavorisées, ce qui n'est pas admissible. Aussi, il lui demande quelles mesures l'éducation nationale entend prendre afin de s'attaquer résolument au problème et réduire cette fracture numérique intolérable afin que l'école soit et demeure une chance pour tous les enfants de la République.

Réponse du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, publiée dans le JO Sénat du 27 mai 2020, page 4369

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Mizzon, auteur de la question n° 694, adressée à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Marie Mizzon. Monsieur le ministre, dans une question écrite adressée l'an passé à votre collègue secrétaire d'État chargé du numérique, j'ai alerté votre gouvernement sur un phénomène récent dont vous ne semblez pas encore bien mesurer l'ampleur. Il s'agit de l'illectronisme numérique, également appelé illectronisme.

Si je me tourne à présent vers vous, c'est afin d'évoquer, non pas le volet pratique et économique du problème que pose l'émergence de l'illectronisme, mais plutôt son traitement par votre administration, au domaine d'intervention ô combien précieux : l'éducation de nos enfants.

Dans le numéro 28 de *L'État de l'école*, document publié par vos services à la fin de 2018, on peut lire que « les écoles élémentaires continuent de s'équiper progressivement en matériels informatiques ». Or le constat est sans appel : « L'équipement informatique et numérique dans les écoles publiques du premier degré est moins généralisé que dans les établissements publics du second degré. »

Avouez que cette situation est particulièrement inquiétante, quand on sait que l'usage des outils informatiques, qu'il s'agisse des ordinateurs, des tablettes ou des smartphones, doit s'apprendre au plus tôt et que, pour certains, cet apprentissage ne peut se faire qu'à l'école de la République. En effet, il est prouvé que la maîtrise de l'informatique fait principalement défaut aux populations les plus fragiles et les plus socialement défavorisées, ce qui n'est pas admissible.

Monsieur le ministre, pour que l'école soit une chance pour tous les enfants de la République, l'éducation nationale entend-elle s'attaquer résolument au problème et réduire cette fracture numérique intolérable ? Ne pourrait-elle agir en ce sens par un accompagnement plus soutenu des communes, notamment de celles dont les finances sont les plus fragiles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Monsieur Mizzon, il s'agit là d'une question très importante. Nous sommes d'accord pour constater que la France, comme d'ailleurs de très nombreux pays, connaît une fracture numérique. Néanmoins, cette fracture se réduit avec le temps et – c'est ma seule divergence avec vous sur cette question – nous en avons pleinement conscience.

Pendant la période du confinement, nous avons lutté contre la fracture numérique de manière très volontariste. Avec les services de Julien Denormandie, nous avons développé un plan de 15 millions d'euros, en particulier pour la mise à disposition de tablettes ; nous avons travaillé avec les associations, comme Emmaüs Connect ; les collectivités territoriales ont été très mobilisées, notamment pour distribuer, elles aussi, des tablettes ; nous avons mis sur pied des opérations spéciales avec La Poste pour que les professeurs puissent poster, de leur ordinateur, des textes aux élèves ne disposant pas d'équipement numérique. Nous avons également lancé l'opération « Nation apprenante », qui a également permis d'atteindre, au travers de la télévision, les familles non équipées.

Bref, face à ce problème, qui existe bel et bien, nous ne restons pas inertes.

Lors de l'examen du projet de loi pour une école de la confiance, j'ai déjà eu l'occasion de parler au Sénat de la création d'un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) en informatique et de la systématisation de l'apprentissage de la programmation, y compris à l'école primaire. Je rappelle que l'informatique est désormais une matière enseignée par l'éducation nationale : la réforme du lycée en témoigne. Dans quelque temps, nous créerons sans doute une agrégation d'informatique, à la suite du Capes.

En outre, vous mentionnez l'équipement informatique des écoles, notamment dans les communes rurales. C'est effectivement un grand sujet. En 2017 et 2018, nous avons lancé l'appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité » (ENIR) à destination des écoles rurales, dans le cadre des investissements d'avenir. Ce dispositif a permis de financer 3 788 écoles de 3 570 communes. À compter de 2018, c'est un montant total de 20 millions d'euros que l'État a mobilisés dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA).

Nous allons continuer : les états généraux du numérique, qui auront lieu à Poitiers en novembre prochain, nous permettront d'aborder les prochains chantiers de la France en la matière, en insistant sur nos atouts internationaux en matière de numérique éducatif.

Enfin, avec plusieurs de mes collègues du Gouvernement, dont Julien Denormandie, nous allons élaborer d'autres plans permettant d'équiper les familles, car l'enjeu va au-delà de l'enseignement à distance.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Mizzon, pour la réplique.

M. Jean-Marie Mizzon. Monsieur le ministre, votre administration, comme toutes les autres, y compris les services territoriaux, dématérialise ses procédures. Désormais, la maîtrise du numérique est donc essentielle à l'accès aux droits. Or 13 millions de Français ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, voire ne les maîtrisent pas du tout. Il ne suffit pas de déclarer le numérique grande cause nationale : il faut y consacrer davantage de moyens !

Article « L'illectronisme, un phénomène qui touche aussi la jeunesse française », issu du site rfi.fr, du 3 février 2022

L'illectronisme, un phénomène qui touche aussi la jeunesse française

Les 15-29 ans sont la catégorie d'âge de la population française la plus équipée en smartphones, tablettes et ordinateurs, selon une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'Insee. Mais le phénomène de l'illectronisme gagne du terrain pour une partie non négligeable des jeunes Français en manque de compétences numériques.

Si la crise sanitaire de la Covid-19 a largement accentué la fracture numérique au sein de la population des seniors, comme nous le révèle le dernier rapport de l'Insee, « l'illectronisme », un terme qui est la transposition du concept d'illettrisme dans le domaine du numérique, touche désormais de nombreux jeunes.

Un jeune Français sur six s'estime pas ou peu compétent pour utiliser des logiciels de bureautique comme un traitement texte, par exemple. Un sur cinq n'arrive pas à remplir les formulaires en ligne des administrations électroniques. Le phénomène des « abandonnistes », c'est-à-dire tous ceux qui délaissent totalement le web, gagne du terrain. Les 13 millions d'adultes, tous âges confondus, qui se retrouvent aujourd'hui démunis face à une dématérialisation accélérée des services publics et privés, ont tendance à renoncer d'utiliser les outils numériques à leur disposition, alertent de nombreuses associations.

Et le problème n'est pas d'ordre matériel, car 9 Français sur 10 disposent dorénavant d'un appareil permettant de se connecter à internet. La vitesse de développement des innovations technologiques combinée à la lenteur du rythme d'acquisition des compétences chez certaines personnes, engendre de nombreux décrocheurs du numérique.

Mais les réseaux sociaux et les messageries instantanés en enfermant les jeunes utilisateurs dans des communautés en ligne fermée, accentueraient aussi le phénomène, estime Edouard Bliet, directeur général de Stedy, une société de conseil en technologies et services numériques pour les entreprises. « *Le problème est double, le premier est un manque de curiosité pour aller gérer, se former et comprendre comment fonctionnent les dispositifs en ligne en dehors de l'environnement numérique très personnel qu'utilise la jeune génération des internautes. Le fait d'être tombé très tôt dans un environnement virtuel constitué seulement de 3 ou 4 applications sur son mobile sur lequel on passe de nombreuses heures par jour vous déconnecte en définitive d'une forme de réalité des usages possibles qu'offre le numérique. Par ailleurs, on constate aussi un déficit d'information, le système éducatif n'accompagne plus vraiment les étudiants sur les supports électroniques dont ils auront besoin dans leur vie professionnelle et quand ils arrivent sur le marché du travail, les jeunes qui ne maîtrisent pas les outils du numérique se retrouvent forcément en rupture avec les exigences de leur emploi.* », détaille Edouard Bliet, directeur général de Stedy.

La France pas la plus mauvaise élève au niveau européen

La France se situe à la treizième place en matière d'illectronisme chez les 16-29 ans, selon l'Institut européen de statistique Eurostat. Ce qui la place loin devant la Roumanie ou encore la Bosnie-Herzégovine, des pays qui affichent aux abonnés absents des taux supérieurs à 40 % chez les jeunes internautes.

Mais pas de quoi en définitive pousser un quelconque cocorico : aujourd'hui seuls 3 % des jeunes Croates et 4 % des jeunes Islandais déclarent avoir de grandes difficultés à maîtriser les outils du numérique dans leurs entreprises ou pour se connecter aux services publics.

Article « Construire ensemble un numérique d'intérêt général », issu du site societenumerique.gouv.fr

Construire ensemble un numérique d'intérêt général

Offrir à toutes et tous les clés d'appropriation du numérique

Plusieurs millions de Français et de Françaises sont aujourd'hui éloignés du numérique

Le Programme Société numérique met en œuvre le plan d'action en faveur de l'inclusion numérique du Gouvernement. Il a pour objectif de permettre à tous les Françaises et les Français d'accéder à leurs droits et à l'information, de bénéficier des opportunités offertes par le numérique en les préparant aux nouvelles compétences et aux nouveaux métiers, mais aussi en leur donnant les premières clés pour être des citoyens éclairés dans la société numérique.

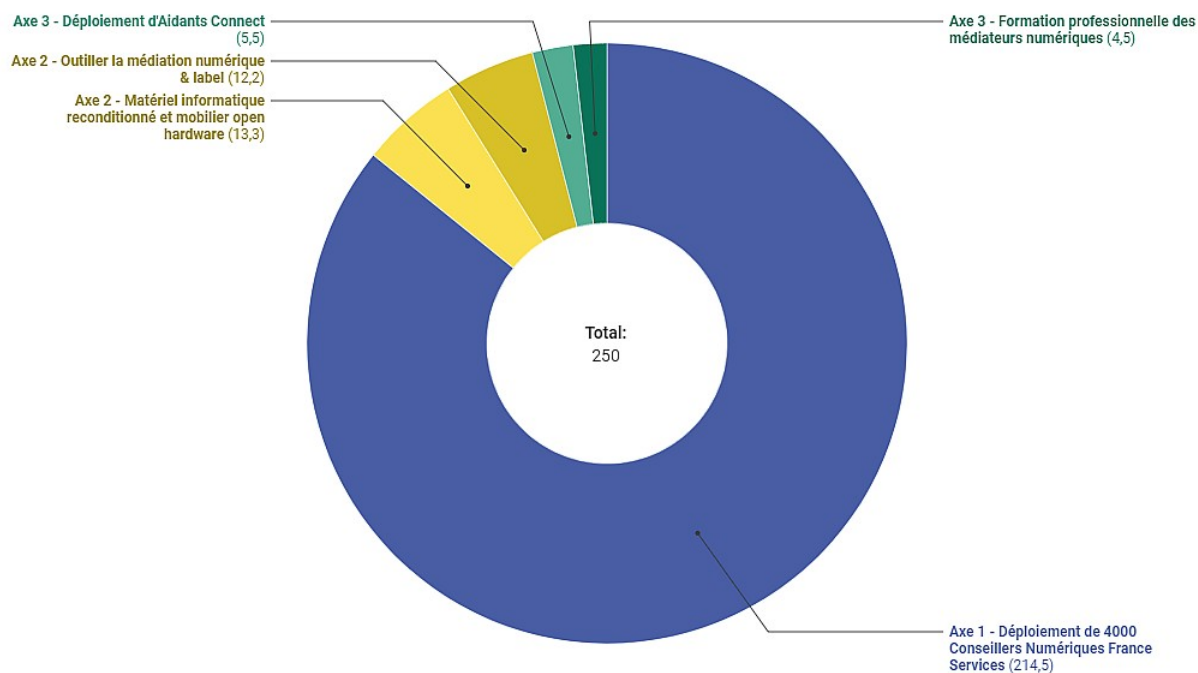
Le Programme mobilise une très large coalition d'acteurs publics et privés, œuvrant dans l'action publique et sociale, la technologie, la culture numérique et « maker », l'éducation populaire...

Ainsi, depuis 2018 et à partir des besoins constatés lors de l'élaboration de la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, le Programme intervient pour :

- accompagner vers l'autonomie et l'appropriation numériques ;
- garantir un accompagnement humain en donnant les moyens aux aidants de combler le fossé entre les démarches administratives numérisées et les usagers ;
- proposer aux Français des parcours d'accompagnement ;
- soutenir les initiatives des collectivités territoriales et des acteurs de terrain.

Le volet « inclusion numérique » du plan de relance accélère et enrichit ces initiatives en trois axes :

1. Le recrutement et la formation de 4000 conseillers numériques France Services qui proposeront des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français et des Françaises
2. Mieux équiper les structures et acteurs de la médiation numérique
3. Outiller et former les médiateurs et les aidants numériques.



Source: ANCT • Créé avec Datawrapper

Montants exprimés en millions d'euros

Accompagner les collectivités dans leurs stratégies territoriales d'inclusion numérique

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires est au service des collectivités territoriales, premiers partenaires du Programme Société Numérique. Nos dispositifs permettent de concevoir ou d'alimenter une stratégie locale d'inclusion numérique notamment :

- En mettant en lumière les enjeux liés à l'inclusion numérique (via le Labo Société Numérique)
- En favorisant les interactions entre acteurs de terrain et décideurs (notamment via le Pass numérique)
- En cofinçant de nouveaux projets ambitieux
- En réunissant les acteurs du territoire lors d'un NEC local